

L'INDUSTRIE EUROPEENNE D'ARMEMENT DANS LA TOURMENTE DE LA MONDIALISATION

Mémoire de géopolitique
Du Chef d'Escadron Eric COTARD

Dans le cadre de l'étude dirigée « La mondialisation :
dimensions politique, économique et sociale »

Directeur : Professeur Jean-Louis SCARINGELLA

Avril 2001

L'INDUSTRIE EUROPEENNE D'ARMEMENT DANS LA TOURMENTE DE LA MONDIALISATION

Sommaire

1. Mondialisation et industrie d'armement : une révolution des mentalités

La prise de pouvoir américaine sur la mondialisation

L'implacable réalité économique

L'inertie spécifique de la vieille Europe

2. La nécessaire restructuration européenne

Compétitivité et l'absolu besoin de R&D

Les gouvernements dépassés par les industriels

L'impérieux besoin d'une politique de défense européenne

3. L'Europe prochaine victime des Etats Unis ?

La volonté hégémonique américaine

Le déséquilibre de part et d'autre de l'Atlantique

La Grande Bretagne : « talon d'Achille » ou « cheval de Troie »

Introduction

Les industries d'armement sont à la fois identiques aux autres industries et en même temps uniques. Identiques car elles sont également confrontées aux processus de mondialisation et uniques par leur histoire. En effet, dans tous les pays industrialisés, l'industrie d'armement est héritière du vieux modèle de l'arsenal et de la manufacture d'armes travaillant en autarcie. En France, Colbert a été le grand instigateur de ce processus, où l'état est par définition omniprésent. Cette spécificité implique donc que le comportement de cette branche de l'industrie face à la mondialisation ne peut pas être identique à ces consœurs. Néanmoins, la réalité économique rend inéluctable la transformation radicale de ce secteur, s'il prétend survivre dans le nouveau contexte économique qui existe actuellement.

Ces processus ont progressivement pris de l'ampleur à partir de la fin des années soixante-dix, à la suite des tensions, on peut même parler d'impasses, qui se sont manifestées au sein du mode d'accumulation et du type de croissance économique mis en place à la fin de la seconde guerre mondiale. La mondialisation signifie d'abord la liberté donnée aux capitaux de se mouvoir à l'échelle planétaire avec le minimum d'entraves, ce qui n'aurait pas été possible sans les politiques gouvernementales néolibérales qui se sont pratiquement imposées partout depuis deux décennies. La mondialisation est l'inverse d'une uniformisation, elle recouvre des phénomènes économiques et sociaux très hiérarchisés. De même, les processus de mondialisation n'ont rien à voir avec l'accomplissement de "lois naturelles" de l'économie (le marché), une sorte de "fin de l'histoire" . Ils sont aujourd'hui modelés par les facteurs de type géopolitique tels que les rapports de pouvoir entre nations au sein des relations internationales.

C'est dans ce cadre que sont présentés certains enjeux soulevés par les restructurations des industries européennes d'armement. De façon intrinsèque, les industries d'armement fusionnent les dimensions économiques et géopolitiques. Concernant ces dernières, on pense bien sûr à la situation nouvelle créée par l'effondrement de l'URSS et de ses régimes satellites et au rôle de seule

superpuissance mondiale désormais tenue par les Etats-Unis. Mais également au fait que l'intégration des industries européennes de l'armement combine des difficultés qui traduisent de façon souvent inextricable des conflits d'ordre économique et politique. La conclusion présente quelques hypothèses sur la mondialisation du système militaro-industriel des Etats-Unis.

1. Mondialisation et industrie d'armement : une révolution des mentalités

Du point de vue de l'économie industrielle, qui constitue le cadre analytique de ce mémoire, les industries d'armement sont confrontées aux processus de mondialisation. Ce terme traduit de façon la plus adéquate selon nous le sens qu'une partie de la littérature de langue anglaise donne au terme de globalisation. Prenant appui sur une approche de la mondialisation développée ailleurs¹, cette partie examine les formes particulières sous lesquelles les processus de mondialisation affectent les restructurations des industries d'armement.

1.1 La prise de pouvoir américaine sur la mondialisation

1.1.1 La dérive naturelle vers la mondialisation

Pour les défenseurs de la "mondialisation heureuse", titre d'un ouvrage en vogue il y a peu de temps, celle-ci est synonyme de victoire des forces du marché, présentées comme diamétralement opposées à celles de l'Etat. En réalité, cette dichotomie Etat-marché défendue par l'approche néoclassique est fort éloignée de la "mondialisation réelle". Comme l'ont montré Polanyi² et bien d'autres depuis, le marché n'est pas une création spontanée, il est également une institution, c'est-à-dire un "construit social" qui a exigé et continue d'exiger l'intervention des Etats. En fait, il est clair que les politiques gouvernementales orientées vers la déréglementation des marchés

¹ Serfati, 1996, 1999

² Polanyi 1983

financiers, des industries et des services publics ont eu un rôle actif dans la mondialisation. En d'autres termes, le triomphe des marchés reflète bien plus celui des politiques néolibérales qu'un retour à de prétendues "lois naturelles" qui régiraient spontanément l'économie. Même ceux qui, dans le champ de l'économie politique internationale, estiment qu'il y a une retraite de l'état³ n'en déduisent nullement une disparition des institutions étatiques, plutôt une reconfiguration dans le nouvel environnement économique et social mondial.

1.1.2 Les Etats-Unis se présentent en champion de la mondialisation

Lorsqu'elle est menée dans ce cadre, l'analyse fait apparaître que ce que la littérature anglo-américaine appelle la "globalisation" des industries d'armement est fortement subordonnée à la puissance des Etats-Unis. Certes, l'administration américaine fait également jouer toute sa force dans les négociations internationales portant sur les industries civiles, que ce soit en ce qui concerne le commerce mondial (OMC) ou les investissements internationaux (AMI). Cependant dans les questions liées à la défense, cette force peut se déployer avec encore moins d'entraves que dans les industries civiles. Les dirigeants américains se considèrent responsables de la sécurité du "nouvel ordre international", né sur les décombres de l'URSS et annoncé par le Président G. Bush au lendemain de la guerre du Golfe. Le Président William Clinton a d'ailleurs déclaré, dans sa déclaration justifiant l'intervention de l'OTAN en Serbie, que les Etats-Unis constituent la "seule superpuissance mondiale". Selon P. Boniface, ceci les conduit à revêtir la tunique de shérif et adopter une attitude de bandit lorsqu'ils estiment que leurs intérêts majeurs sont menacés

1.1.3 Les « dividendes de la paix » confisqués par les Etats Unis

Les Etats-Unis ne sont pas prêts à abandonner la suprématie technologique qu'ils ont conquise grâce à des décennies de budgets militaires gigantesques, et tout indique qu'ils sont fermement résolus à la renforcer. Les promesses des "dividendes de la paix", là-bas ou de ce côté de l'Atlantique, ne pouvaient engager que ceux qui y croyaient (ou faisaient mine d'y croire)⁴. Dix ans après la chute du mur de Berlin, les Etats-Unis ont un budget de R&D et d'équipement qui se situe à des niveaux

³ Strange, 1998

⁴ Pour une synthèse des débats politiques menés en France sur ce thème, voir Gautier, 1996

semblables à ceux des années d'apogée de la guerre froide, l'industrie emploie plus de 2 millions de salariés soit 25% de plus que sous l'administration Carter. En guise de legs politique, le Président William Clinton a annoncé une augmentation du budget de la défense de plus de vingt milliards de dollars au cours des prochaines années. Il avait déjà apporté sa contribution au renforcement de l'industrie américaine avec la directive de février 1995 sur les exportations d'armes, encouragées afin de renforcer " la capacité de la base industrielle de défense américaine de réaliser les objectifs de la défense du pays et de maintenir à long terme la supériorité technologique militaire au moindre coût". Les mesures prises par l'administration américaine demeurent le plus sûr garant de la supériorité des groupes américains. La récente élection du nouveau président Georges W Bush, ne devrait pas modifier cette politique américaine. Cela est particulièrement vrai si l'on observe la composition de son équipe gouvernementale qui reprend la plupart des acteurs ayant participé de près ou de loin à la Guerre du Golfe. De plus la décision imminente attendue concernant le projet NMD ne peut que renforcer une industrie d'armement déjà dominatrice.

1.2 L'implacable réalité économique

1.2.1 Les investisseurs maître du jeu

La mondialisation est fortement dominée par une logique financière⁵. Depuis le début des années quatre-vingts, grâce à la liberté quasi-totale de se mouvoir qui leur a été donnée, les capitaux financiers (droits de propriété tels que les actions et créances telles que les obligations et les crédits bancaires) influencent les rythmes d'évolution de l'économie mondiale bien plus que ne le font les flux d'argent liés au commerce ou aux investissements directs à l'étranger (IDE). En quête de valorisation rapide, ces capitaux hautement liquides se déplacent sans entrave au gré des rendements offerts sur les différentes places financières. Leur capacité de nuisance est forte comme en témoigne la crise financière du printemps 1997 qui a conduit à l'effondrement économique des pays "émergents" d'Asie du sud-est et les a ramenés du point de vue social des dizaines d'années en arrière. Quelques mois après, la crise frappait la Russie et l'Ukraine, et au début de 1999, le Brésil. La gravité de cette crise qui

⁵ Serfati, 1999

touche une bonne partie de la planète, et qui n'épargnera ni l'Europe ni les Etats-Unis, s'explique comme étant le résultat combiné de la puissance reconquise par le capital financier au cours des années quatre-vingts et d'une crise de surproduction mondiale, au premier chef dans les industries motrices du mode de production et de distribution du capitalisme contemporain (automobiles, composants électroniques)⁶.

1.2.2 Retrait des institutions au profit du privé

Le rôle des institutions contemporaines du capital financier dans les restructurations de l'industrie d'armement est perceptible au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, là où les politiques économiques ont été le plus tôt orientées vers la déréglementation des marchés financiers. Au Royaume-Uni, l'industrie d'armement a été un terrain privilégié de la "révolution thatchérienne". D'abord suspicieux, le capital financier a été ensuite convaincu, et joue depuis quelques années un rôle actif dans la régénération de British Aerospace et plus récemment de GEC en tant que grands groupes produisant des systèmes d'armes⁷. La fusion surprise de ces deux groupes en janvier 1999 au sein de New BAe constitue la touche finale de ce vaste mouvement de concentration outre Manche. Cet épisode renforce d'autant plus la dérive américaine du Royaume-Uni au détriment de la construction européenne. Aux Etats-Unis, le mouvement de restructurations des activités engagé au cours de la décennie quatre-vingt-dix et qui a conduit à la formation de trois groupes contrôlant plus de la moitié des commandes d'équipement militaire a bien entendu été mené avec la bénédiction du Pentagone. Mais la force active s'est située à Wall Street⁸. Les restructurations ont eu pour résultat de conforter, au sein des conseils d'administration et de direction de ces groupes, la position des fonds de placement (fonds de pension et fonds mutuels), qu'on peut qualifier d'éponymes de la mondialisation dominée par la finance. Même si la 'valeur pour l'actionnaire' (résultant de ces nouvelles formes de 'gouvernement d'entreprise') ne semble pas être aussi importante qu'espérée avant les fusions, les groupes américains dégageraient en

⁶ Serfati, 1999

⁷ Lovering, 1998

⁸ Markusen, Serfati, 1999

moyenne des taux de rentabilité deux fois supérieurs aux taux moyens réalisés par les groupes européens⁹.

1.3 L'inertie spécifique de la vieille Europe

1.3.1 Une culture occidentale lourde de conséquence

En Europe, le processus de concentration industrielle dans la production d'armes a également pris plus d'ampleur depuis quelques années. Jusqu'au début des années 90, il est resté principalement un processus de regroupement de champions nationaux. Dans les pays dotés de puissantes industries d'armement, les politiques gouvernementales ont activement contribué aux restructurations industrielles. C'est évident en France, mais comme l'ont montré des analyses comparées des relations Etat-industrie dans les trois grands pays européens, l'intervention de l'état est sans doute moins visible mais néanmoins importante en Allemagne et en Grande-Bretagne. Dans les pays européens, les opérations de concentration ont été menées avec l'objectif obstiné de préserver les "champions nationaux". On a ainsi assisté au regroupement sous différentes bannières : DASA en Allemagne, British Aerospace en Grande-Bretagne, Finmeccanica en Italie et Casa en Espagne. Par contre la France est restée étonnamment en retrait par rapport à ce processus, sans doute à cause d'une mauvaise évaluation du marché et de son évolution. On était donc arrivé à une situation de blocage européen avec la coexistence de nombreux acteurs pouvant prétendre à jouer un rôle important. Le début des années 90 a été l'occasion du franchissement d'une nouvelle étape avec l'amorce des premières fusions acquisitions transnationales au niveau européen. L'exemple a été montré par la création d'Eurocopter qui regroupait les compétences franco-allemande dans le domaine des voilures tournantes. C'est aussi la naissance de nombreuses joint venture comme Matra BAe Dynamics pour les missiles ou de Matra Marconi Space pour les satellites. Enfin, le pas décisif est franchi à partir de 1999 avec la naissance du 3^{ème} groupe mondial New BAe, résultant de la fusion de British Aerospace et de Marconi, qui reste cependant un groupe britannique.

⁹ Finnigan, 1999

1.3.2 Handicap ou complexe d'infériorité ?

On constate donc, que l'Europe souffre d'un handicap sérieux qui la positionne toujours en retrait par rapport aux Etats-Unis. Ce qui a pu être fait en moins d'une décennie de l'autre côté de l'Atlantique, nécessite le double en Europe. Il faut rechercher les causes de cette inertie dans la structure atomisée de notre continent, héritée d'une histoire riche et mouvementée qui a vu ses différents pays s'opposer de manière régulière. Il est difficile de se métamorphoser du jour au lendemain, mais cela peut se faire avec un peu de temps. Malheureusement pour la logique économique, l'Europe n'est pas encore une entité monocéphale. Donc ce qui peut être obtenu sans trop de difficultés dans un état fédéral comme les Etats-Unis demande plus de temps et de travail dans une communauté qui peine à voir le jour. Il se greffe donc un obstacle supplémentaire à l'inertie historique, celui de la transnationalité.

Toutefois, les déclarations en faveur de la constitution d'une 'base industrielle et technologique de défense européenne', seul moyen de résister aux pressions de l'industrie américaine se sont multipliées depuis 1991. Cette perspective a été clairement tracée par la Commission reprend en fait la déclaration des états membres de l'UEO (Union de l'Europe Occidentale). Après une période d'incertitude, le 12 novembre 1996, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie mettent en application cette volonté commune qui consiste à harmoniser leurs besoins, leur politique d'acquisition, de recherche et de développement technologique en créant l'OCCAR (Organisme Conjoint de Coopération en matière d'Armement). C'est une première étape vers la création d'une société aérospatiale et de défense européenne (initialement baptisée EADC, pour European Aerospace and Defence Company).

Les gains escomptés d'une telle opération sont connus, ce sont ceux résultant d'une part de la concentration de l'offre, d'autre part de l'allongement des séries produites qui serait permis par la mise en place, du côté de la demande, d'un "marché européen autocentré"¹⁰. La constitution d'une telle société améliorerait ainsi les résultats jugés

¹⁰ Hébert, 1998

positifs par certains chercheurs, au contraire de la coopération telle qu'elle est menée depuis des années entre firmes européennes de l'armement¹¹.

1.3.3 La position particulière de l'industrie d'armement

Borner ainsi les processus de mondialisation économique aux frontières de l'Europe (et même d'une partie de l'Europe) n'est envisageable que dans l'hypothèse où, au mytique commissaire-priseur censé veiller au bon fonctionnement des marchés, se substitue une rationalité politique permettant enfin d'imposer l'intégration des industries européennes d'armement. C'est par-là reconnaître le rôle exceptionnel joué par les institutions étatiques et le caractère singulier de la production d'armes. Mais ceci révèle également une contradiction à laquelle est confrontée l'Europe. Les protestations fusent contre les obstacles représentés par l'existence d'industries et de firmes nationales, auxquelles on reproche les relations à 'leur ' Etat alors même que leur viabilité - et même leur légitimité - repose en fin de compte sur ces relations. C'est pourtant de ces Etats qu'on attend qu'ils promeuvent l'intégration des industries européennes d'armement. Par ailleurs, on peut remarquer, une fois de plus, que des défenseurs acharnés des lois du marché, apôtres intransigeants de la flexibilité et de la concurrence, ne sont nullement gênés pour garantir les bienfaits que produira la formation de groupes géants, qui seront désormais en position de monopole dans la production de systèmes d'armes.

¹¹ Dussauge, Cornu, 1998

2 La nécessaire restructuration européenne

Dans plusieurs pays d'Europe, les industries d'armement et de l'aéronautique constituent un des piliers des politiques technologiques. En France et au Royaume-Uni les réseaux liés à l'innovation militaire occupent une place centrale dans les systèmes nationaux d'innovation. Derrière les enjeux des restructurations industrielles se profilent donc ceux, essentiels relatifs à l'innovation et aux politiques technologiques et de défenses qui sont abordés dans cette seconde partie.

2.1 Compétitivité et l'absolu besoin de R&D

2.1.1 Le rôle de la R&D

L'innovation technologique demeure le domaine essentiel dans lequel les politiques néolibérales dont l'influence est aujourd'hui maximale, reconnaissent une légitimité à l'intervention de l'Etat. Ceci tient, selon une interprétation largement influencée par la théorie néoclassique, à la nature de "bien public" de la technologie, aux rendements croissants dont elle est porteuse, aux externalités positives qu'elle produit, etc. En réalité, le rôle de l'innovation technologique a été longtemps réduit à un facteur "exogène" par rapport au capital et travail dans la fonction de production néoclassique. C'est à cette faiblesse que les théories dites de la croissance endogène essaient aujourd'hui de pallier, tout en demeurant dans le même cadre néoclassique. C'est seulement à partir des approches évolutionnistes et institutionnalistes, à la fin des années soixante-dix, que le rôle crucial de l'innovation technologique dans les processus de création et de distribution des richesses a été mis en évidence. Il est d'ailleurs intéressant d'observer que c'est au moment où la mondialisation était présentée comme un processus interdisant toute politique économique nationale qui ne se soumettrait pas à ses exigences, que les travaux menés par les économistes du changement technique élaboraient la notion de système national d'innovation pour souligner l'existence de profondes singularités dans les processus de création, de production et de diffusion de l'innovation.

2.1.2 Divergence des budgets de défense de part et d'autre de l'Atlantique

Un facteur déterminant pour comprendre la priorité accordée à la R&D reste l'analyse des budgets de défense¹². Or selon les projections actuelles, le budget annuel américain d'acquisition et de R&D devrait, au cours des cinq prochaines années, être supérieur à 100 milliards de dollars, soit plus du double des dépenses de l'ensemble des alliés européens. Et cette tendance ne devrait que se confirmer dans l'avenir puisque si l'on étudie de près les budgets européens de défense depuis 1985, on constate une diminution de 34,5 % au Royaume-Uni, de 28,4 % en Allemagne et de 16,1 % en France¹³. Si l'on se penche sur les investissements en R&D, cruciaux pour la prochaine génération de technologies de défense, les écarts sont encore plus importants. Pour 1998, le total des dépenses de R&D des alliés européens de l'OTAN s'élevait à 9,7 milliards de dollars dont 90 % pour l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, alors que dans le même temps les Etats-Unis dépensaient 35,9 milliards de dollars. Qui plus est, les investissements sont redondants en Europe, du fait de l'existence de plusieurs sociétés en concurrence sur un même marché et faute d'une coordination suivie entre pays européens.

Il semble bien que cette tendance ne doive pas évoluer. Aucun allié européen majeur, hormis peut-être la Grande-Bretagne, n'envisage d'augmenter son budget de défense. Il est vrai que la France et l'Allemagne sont soumises à des contraintes qui ne sont pas liées à la défense. Leurs taux de chômage demeurant élevés, les deux gouvernements doivent toujours faire face à d'importantes dépenses sociales. En France, le budget de défense 2000 a été inférieur à celui de l'année précédente, et les dépenses d'équipement ont diminué de 3,5 %¹⁴. En Allemagne, où le coût de l'absorption de l'ex-RDA continue à peser sur le budget, le ministère des finances insiste sur la nécessité de réduire le budget actuel, qui est de 23,2 milliards de dollars, de 1,7 à 2,4 milliards de dollars par an pendant les cinq années à venir.

¹² Voir en annexe le tableau comparatif entre Etats-Unis et Europe

¹³ Ces calculs se fondent sur les définitions et les données de l'OTAN et sont exprimés en monnaie locale constante afin d'éviter les problèmes liés aux variations de taux de change. Par comparaison, le budget de défense américain a baissé de 27,8 % pendant la même période.

¹⁴ Douglas Barrie, 1999

2.1.3 Initiation par les Etats et poursuite par les industriels

Une des conditions nécessaires, mais non suffisante, pour maintenir une industrie de défense européenne compétitive face à la « forteresse américaine » est l'existence, en amont, d'une politique de soutien des Etats à leurs industries. Globalement, les industriels américains reçoivent 70 % de plus de soutien que leurs homologues européens. On peut aussi établir un lien entre la baisse d'activités de l'industrie aéronautique militaire européenne, de 24,5 milliards d'euros en 1980 à 20,6 milliards d'euros en 1999, et la réduction du pourcentage des commandes des Etats membres de l'UE dans son chiffre d'affaires, de 53 % en 1980 à 25 % en 1999, non compensée par une croissance des exportations militaires. L'analyse peut être étendue aux équipements de l'armée de terre et de la marine, même si les budgets d'acquisition et de R&D mobilisés sont moins élevés. Certes ces chiffres sont une moyenne, qui recouvre des situations diverses en Europe : certains pays, n'ayant pas d'industrie nationale, achètent à des pays tiers alors que d'autres, disposant d'une industrie nationale, pratiquent la préférence nationale. Mais le décalage global Etats-Unis/Europe est néanmoins révélateur de l'absence d'un véritable dessein européen dans ce domaine.

2.2 Les gouvernements dépassés par les industriels

2.2.1 La gestation difficile de l'OCCAR

Comme nous avons pu le voir, l'idée d'une rationalisation de l'industrie d'armement est un concept que les gouvernements semblent vouloir mettre en œuvre depuis plusieurs décennies. Malheureusement pour ce secteur très sensible, les intérêts nationaux et les rivalités ancestrales ont apporté un contre point évident au mouvement de restructuration annoncé. Après une première phase de concentration, les gouvernements européens ont donc entamé un long voyage vers l'unification du système. Le premier signe clair a été la création de l'OCCAR (Organisation de la Coopération Conjointe en matière d'Armement) le 12 novembre 1996. En effet depuis 1991, les états européens tentaient de conjuguer leurs efforts pour bâtir une agence européenne de l'armement dont la construction est inscrite dans la déclaration des Etats membres de l'UEO. Mais un manque d'ambition certain a fait échouer ces

négociations à treize pays. En décembre 1995, la France et l'Allemagne décident alors de relancer le processus et de mettre en œuvre de nouveaux principes de coopération fondés sur la constitution d'équipes de programmes intégrées transnationales et l'abandon de la notion de « juste retour » industriel apprécié notamment par programme, au profit d'un « juste retour » globalisé sur plusieurs programmes et sur plusieurs années. Le Royaume-Uni et l'Italie ont rapidement adhéré à cette démarche qui a donc conduit à l'OCCAR. S'il a le mérite d'exister, cet organisme ne peut être véritablement actif qu'à partir du moment où il acquiert une personnalité juridique. Or la ratification de l'accord donnant cette personnalité n'est signée que le 9 septembre 1998 au salon de Farnborough. C'est seulement à compter de cet instant que l'OCCAR devient apte à recevoir des engagements pluriannuels des Etats membres et à passer lui-même pour leur compte des contrats sur les programmes en coopération qui lui sont confiés. Pour commencer quatre grands programmes ont été pris en compte : les missiles antichars Hot et Milan, l'hélicoptère Tigre, le système d'arme antiaérien Roland et l'engin Brevel. A ces programmes initiaux sont venus s'ajouter le radar de contre batterie Cobra et les Familles Sol Air Futures. Néanmoins il faut bien reconnaître que le résultat est faible. En effet après huit années d'effort, ce sont uniquement six programmes qui sont en voie de réalisation en commun, alors que durant le même temps, les Etats-Unis multiplient les développements au sein d'une industrie repensée en profondeur.

2.2.2 Le dernier argument des gouvernements : la LOI

C'est d'ailleurs pour essayer de lutter contre cette lenteur, que les chefs d'Etat et de gouvernement de France, d'Allemagne et du Royaume-Uni chargent leurs administrations d'identifier les obstacles aux restructurations et de proposer des lignes directrices pour les éliminer. Cette démarche aboutit à la signature le 6 juillet 1998 de la LoI¹⁵ (Letter of Intend) par la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Espagne et la Suède, qui liste les mesures destinées à faciliter la restructuration du secteur. Six groupes de travail ont été mis sur pied traitant les domaines suivant : la sécurité des approvisionnements entre les Etats, les procédures d'exportation, la sécurité de l'information, la recherche et la technologie, les droits de propriété

¹⁵ Pour le détail de la lettre d'intention on pourra se rapporter à l'annexe D de l'ouvrage de Burkard Schmitt, Entre coopération et concurrence : le marché transatlantique de défense

intellectuelle et enfin l'harmonisation des besoins opérationnels. Ces groupes ont présenté leurs rapports en juillet 1999.

Les travaux de la LOI donneront naissance à un traité international, couvrant les six thèmes évoqués. L'entrée en vigueur de ce traité dans deux des pays suffit pour qu'ils puissent commencer à en appliquer les dispositions. Il n'est donc pas nécessaire d'attendre tous les partenaires, ce qui permet d'éviter des délais aussi frustrants que pour la ratification de la convention de l'OCCAR. Il s'agit d'un accord cadre qui sera précisé, le cas échéant, par des MoU spécifiques. Le bilan provisoire est plutôt mitigé dans la mesure où l'accord se limite souvent à des déclarations d'intention. Vu la complexité et le caractère très délicat de certains thèmes, cela n'est guère surprenant. De plus, le calendrier des négociations était très ambitieux. Même avec des groupes de travail limités aux pays producteurs dont les intérêts sont relativement homogènes, il aurait été exagérément optimiste de s'attendre à ce qu'ils résolvent en douze mois des problèmes qui existent parfois depuis des années, voire des décennies.

En général, les résultats obtenus sont corrects au niveau technique et demeurent généraux dans les domaines politiques.

2.2.3 Le « coup d'état » des industriels

A la surprise générale, c'est le secteur industriel qui va prendre à bras le corps le problème en accélérant le processus de restructuration. Parallèlement au processus officiel engagé au niveau étatique, les grands acteurs du secteur décident de se concerter pour trouver une solution fiable afin de résister efficacement au rouleau compresseur américain. Dès la fin 1997, l'AECMA (Association Européenne des Industries Aérospatiales) par l'intermédiaire de son président d'alors Yves Michot, préconise un regroupement et une restructuration rapide de l'industrie d'armement. A partir de cet instant, ce secteur qui nous avait habitué à des modifications de format légères et lentes va montrer un nouveau visage. Les hostilités débutent en janvier 1999 avec la fusion surprise de British Aerospace avec Marconi Electronic Systems, alors que les spécialistes attendaient une opération entre BAe et Daimler Chrysler. La nouvelle entité se positionne dès lors au 3^{ème} rang mondial derrière Boeing et Lockheed Martin et juste devant Raytheon Hughes. Si cela représente une entrave à la construction européenne, c'est en même temps le détonateur qui va accélérer le processus de métamorphose. Dans la foulée de cette annonce, le rapprochement

d'Aérospatiale et de Matra est officialisé en février 1999, plaçant de facto le groupe au 5^{ème} rang mondial. Puis le 14 octobre 1999, la création d'EADS (European Aeronautic Defence and Space company) signe le réchauffement des relations franco-allemandes, mais surtout la première véritable fusion au niveau européen. En prenant le 3^{ème} rang mondial en lieu et place de BAe Systems, le groupe affiche sans complexe ses ambitions. La fusion initiale entre Aérospatiale Matra et DASA et très vite complétée par l'arrivée de CASA en décembre 1999. En terme de chiffre d'affaire et de secteurs d'activités EADS est la première entreprise pouvant rivaliser avec les sociétés américaines. Le seuil critique, si longtemps recherché est enfin franchi au prix d'un renversement de mentalité profond parmi les Européens. Un obstacle, qui semblait incontournable, est enfin tombé. Mais le mouvement n'est pas fini, puisque Thomson-CSF depuis peu rebaptisé Thales prend le contrôle de Shorts Missiles en janvier 2000 et réalise une OPA sur Racal en milieu d'année. Cette même société posant les premiers jalons pour une première percée aux Etats-Unis en créant une Joint Venture avec Raytheon. Ainsi en l'espace de 18 mois, la majeure partie de l'industrie d'armement européenne a clairement évolué vers un modèle plus concentré et transnational par la seule volonté des industriels. Les actions officielles entreprises par les gouvernements respectifs s'étant révélées inefficaces. Dans ce vaste mouvement, la seule liberté de manœuvre laissée aux Etats à été dans l'approbation des fusions afin de prendre en compte des questions concernant l'intérêt national. Mis à part le cas particulier d'Aérospatiale et de sa composante missile balistique, aucune opération n'a été contrariée.

2.3 L'impérieux besoin d'une politique de défense européenne

2.3.1 Les industriels passent le relais aux gouvernements

Après ce coup d'éclat, l'initiative reprend cependant le chemin des Etats de l'union européenne. En effet, maintenant que l'outil industriel est en voie de consolidation, il convient de définir une politique commune en matière de défense. Si l'on se réfère au modèle américain, on constate que le gouvernement a conduit les grands groupes sur la voie de la restructuration industrielle, qu'il a facilité les procédures et les fusions par un système d'aides publiques généreuses. C'est encore lui qui investit

massivement dans la recherche et le développement afin de maintenir la supériorité technologique de ses industries. C'est enfin lui qui met en œuvre un dispositif très complet de soutien à l'exportation alliant l'influence politique et les financements préférentiels. Surtout un élément qui doit rester constamment présent à l'esprit est que les Etats-Unis fournissent un marché intérieur suffisant, apte à absorber les productions de son maillage industriel.

2.3.2 Une défense européenne véritable arlésienne de l'Europe

Le problème est bien différent en Europe, puisque pour l'heure actuelle il n'existe pas de véritable entité comparable au gouvernement américain en mesure de définir une politique de défense européenne. Or dans ce domaine, l'histoire de la construction européenne n'incline pas à l'optimisme. Les premiers indices de construction européenne en la matière apparaissent dès 1950 avec le plan Pleven qui recommande la création d'une Communauté Européenne de Défense (CED) et dont le principe est adopté par les états membres lors de la conférence de Paris du 15 février 1951. La cause semble entendue le 27 février 1952 lorsque les 6 états ratifient le Traité de Paris instituant la CED. Il ne reste alors qu'une formalité, l'approbation par les parlements nationaux du texte. Or contre toute attente le 31 août 1954 c'est la France qui fait échouer la procédure en rejetant le Traité. Dès lors c'est le début d'une période trouble qui voit se renforcer la position de l'OTAN qui accepte l'adhésion de l'Allemagne Fédérale. La création de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) le 23 octobre 1954 ressemble plus à une structure temporaire chargée de suivre le dossier de la défense, plutôt qu'à un organisme destiné à promouvoir une véritable identité de défense européenne. Mais cela pouvait se comprendre dans une période trouble dominée par la guerre froide entre les Etats-Unis et l'URSS. De plus, le retrait de la France de la structure intégrée de l'OTAN en 1966, condamnait sur le moyen terme l'espoir d'une solution à court terme. Il faut attendre les années 90 et la modification radicale du contexte géopolitique européen et mondial pour voir resurgir l'idée d'une défense commune. La signature du traité de Maastricht, le 7 février 1992, replace sur le devant de la scène les problèmes de défense. Il comporte cinq avancées fondamentales :

- Il institue une Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) dont il définit les objectifs et les finalités ;

- Il ouvre une perspective capitale de développement futur en précisant que la PESC « inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union Européenne, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune » ;
- Il décide que l'UEO ne doit plus se développer parallèlement à la construction économique de l'Europe, mais qu'elle doit être une partie intégrante de l'Union dont elle devient le bras armé ;
- Il adapte les institutions en donnant une dimension nouvelle au Conseil Européen ;
- Il crée enfin le Comité politique.

Le 19 juin 1992, les accords de Petersberg définissent clairement le cadre des missions dans lesquelles une défense européenne pourrait être mise en œuvre. Un nouveau pas est franchi le 4 décembre 1998 avec le sommet de Saint Malo qui signe le renouveau de la question de défense. La dernière étape de ce long périple est franchie au cours du sommet de Nice en décembre 2000, qui pour la première fois rentre dans le détail d'une structure et de moyens communs dans le cadre d'une défense européenne avec un objectif immédiat à l'horizon 2003.

2.3.3 Le nouveau défi : construire une politique de défense commune

Malheureusement moyen n'est pas synonyme de politique. Il reste donc une étape primordiale à franchir si l'on veut véritablement constituer une défense européenne. Comme le disait Clemenceau « la guerre, c'est une chose trop grave pour la confier à des militaires », c'est à dire que l'on admet de manière implicite que les militaires dépendent des politiques pour résoudre les crises. La force armée n'étant qu'un outil de résolution de crise. Cela a été vrai, et est toujours vrai, pour chaque état européen pris individuellement, mais est loin de l'être au niveau européen. Pourtant cette étape semble incontournable. Les réalités économiques sont fortes et pesantes sur les budgets. Maintenir un niveau de force efficace pour un pays devient difficilement conciliable avec un contexte géopolitique stable en Europe. Les opinions publiques ne sont plus prêtes à accepter des dépenses inconsidérées en matière de défense. Et cela ne devrait pas s'arranger si l'on se réfère à la célèbre loi d'Augustine¹⁶. Des

¹⁶ « Loi » énoncée en 1975 par Norman Augustine fonctionnaire du Pentagone, devenu par la suite président de la firme aéronautique Martin Marietta :

études sur l'évolution des prix des matériels américains montrent que le prix d'un char (M60 et le M1A1) a été multiplié par trois entre 1960 et 1980. En ce qui concerne les avions, entre le F86 de 1950 et le F15 de 1976, le prix a été multiplié par sept. Le phénomène est identique en France où le coût total du programme Mirage III de 1960 était de 7,74 milliards de Francs alors que celui du Rafale est estimé à plus de 202 milliards de Francs.

Cela veut donc dire que les Européens sont coincés entre deux logiques. D'un côté ils bénéficient d'une industrie taillée pour la compétition avec les Américains, et de l'autre ils se doivent de conserver un rôle sur la scène internationale. La conciliation des deux n'est possible que si une cohérence en matière de défense peut être adoptée. Il s'agit donc à la fois de faire jouer la préférence communautaire lors des appels d'offre concernant les grands programmes d'armement, ce qui a pour effet de soutenir nos industriels, et également de proposer une autre alternative en matière de défense. Sans parler de la préservation d'un savoir-faire technique et d'un maintien d'emplois dans un secteur important en terme d'effectifs. On le voit bien, l'Europe n'a plus guère de choix. C'est soit l'abandon total de tout rôle politique majeur sur la scène mondiale, alors qu'elle représente une force économique de premier rang, soit l'affirmation d'une volonté commune sécuritaire qui va au-delà de ce qui a déjà été fait.

« Si l'augmentation des coûts et celle du budget de la défense se poursuivent selon le rythme actuel, en 2050, le Pentagone ne pourra acheter avec son budget annuel qu'un seul avion tactique. Il sera utilisé 3 jours par semaine par l'Air Force, 3 jours par la Navy et 1 jour par le Marine Corps »

3 L'Europe prochaine victime des Etats-Unis ?

Les restructurations en cours dans les industries européennes se mènent sous l'œil attentif de l'administration américaine et du Pentagone. Depuis l'effondrement de l'URSS et la guerre du golfe, les Etats-unis disposent d'une liberté de manœuvre qui les conduit à décider au nom (et de plus en plus fréquemment à la place) de l'ONU, des formes d'intervention militaires optimales. Les besoins de défense et de sécurité rythment leur course à l'innovation technologique, et ces interventions leur fournissent également l'occasion de jauger la fiabilité et les performances des nouvelles générations de systèmes d'armes. La stratégie de consolidation de leur "base industrielle et technologique de défense" a des conséquences directes sur les autres industries d'armement. Elle inclut la mise en œuvre de mesures, dont on ne donnera que quelques exemples récents, qui concernent les pays qui leur sont à la fois alliés (militairement) et concurrents (économiquement), révélant ainsi un véritable déséquilibre de facto entre les continents Européen et Américain. C'est d'ailleurs dans cet environnement trouble que la Grande-Bretagne tarde à clarifier sa position en jouant sur les deux tableaux ce qui pourrait à terme condamner l'industrie de défense européenne face aux Etats-Unis.

3.1 La volonté hégémonique américaine

3.1.1 La marche forcée de l'industrie aéronautique américaine

En 1993, Bill Perry alors secrétaire d'état à la défense à réuni l'ensemble des principaux industriels de la défense dans un dîner plus connu sous le nom de « dernier souper ». Le but recherché était de pousser ces derniers à se regrouper ou à sortir du métier. On doit bien constater que cela a porté ses fruits puisque le paysage de l'industrie de défense américain s'est singulièrement consolidé depuis cette date. Contrairement à l'Europe, il est singulier de voir que l'Etat fédéral a été un élément déterminant de ce mouvement. La volonté politique était claire et sans appel, d'autant plus qu'elle était accompagnée de mesures propres à stimuler ceux qui n'auraient pas compris le message, à savoir la baisse des crédits du Pentagone. Ainsi dans le domaine aérospatial on est passé en l'espace de 10 ans de 18 à 6 acteurs

majeurs, soit une réduction d'un facteur 3 ! D'un autre côté les groupes non spécialisés dans l'aéronautique-défense se sont donc recentré sur leur métier originel en cédant leurs activités spécialisées. Avec aussi, et surtout, la promesse de profits immédiats en regard des montants des transactions. C'est ainsi que General Motors a cédé Hughes, General Electric sa filiale GE Aerospace, Chrysler ses activités aéronautiques et IBM sa division électronique Federal Systems. Pour les sociétés restées dans le secteur, le bilan est rapide. Depuis 1992, les opérations de fusions acquisitions se sont montées à 46 Md\$ avec un record de 33 Md\$ en 1996 réduisant le secteur aéronautique à Boeing, après absorption de McDonnell Douglas, Lockheed après absorption de Martin Marietta, Raytheon, après absorption de Hughes et Texas Instruments et enfin Northrop après fusion avec Grumman¹⁷.

3.1.2 Les armements terrestres et les chantiers navals en retrait

Pour ce qui concerne l'équipement des armées de terre, les restructurations restent relativement morcelées. Le marché intérieur américain est dominé par General Dynamics, Textron, United Defense et l'arsenal de Rock Island. Il semble que certains rapprochements soient en cours, mais rien ne s'est concrétisé pour l'instant. Par contre on constate une dynamique d'acquisition en Europe puisque General Dynamics est devenu actionnaire de référence de l'autrichien Daimler Puch et est en train de racheter l'espagnol Santa Barbara, GMC Canada a pris le contrôle de Mowag en Suisse, et Bofors artillerie en Suède a été racheté par United Defense. Quant au domaine maritime et des chantiers navals, on constate un certain isolement de l'industrie américaine du fait des produits très spécifiques développés pour le compte de la Navy. En effet les porte avions de 80 000 tonnes ou les sous marins nucléaires lanceurs d'engins sont difficilement exportables. Le paysage américain se résume à cinq grands chantiers, Newport News Shipbuilding Incorporated, General Dynamics qui dispose de deux sites ainsi que Litton. Néanmoins il faut souligner que la tentative de rachat de NNS par General Dynamics a été bloquée par le Pentagone qui voyait d'un mauvais œil la réduction du secteur à deux acteurs chacun spécialisés dans un domaine spécifique. Il est clair que la priorité américaine a porté sur le domaine aérospatial et l'électronique de défense au détriment des secteurs plus

¹⁷ Pour une vision globale du processus de consolidation voir l'annexe concernant la restructuration du secteur américain.

classiques des matériels terrestres et maritimes moins porteur en terme de rayonnement et de haute technologie.

3.1.3 Le Goliath des exportations mondiales

Depuis 1990 et l'effondrement de l'union soviétique, le paysage du marché de l'armement a radicalement évolué. D'une part le volume des échanges a considérablement diminué, principalement à cause de la chute des exportations venant des pays anciennement membres de l'URSS, et d'autre part par la redistribution du marché qui est passé sous le contrôle presque total des industries occidentales. Malheureusement pour ces industries la réduction des marchés nationaux de 20 à 30 % et la réduction simultanée des importations des pays non producteurs ont conduit ces entreprises à réduire leur production tout en engageant leur énergie pour gagner les marchés à l'exportation. Or celui-ci est représenté entre 40 et 45 % par les pays du Golfe et entre 25 et 30 % par les pays de la région Asie Pacifique. Ces zones sont sous influences américaines, principalement depuis la guerre du Golfe. Potentiellement ce sont donc près de 70 % du marché qui est aux mains des américains. Il faut aussi souligner une particularité qui est l'apparition d'un nouveau marché « d'occasion » et de retrofit des vieux matériels principalement alimentés par la vente des stocks de l'ex pacte de Varsovie et les surplus créés par la réduction des armées de l'OTAN. Ce nouveau secteur captant une partie des ressources disponibles au détriment du premier marché Dans les faits, la part des Etats-Unis est de 40 à 50 %, mais l'administration américaine s'est fixé pour objectif d'atteindre 60 % du marché. La Grande-Bretagne vient en seconde position avec près de 20 % puis la France avec 15 %. Les autres pays se partagent donc un peu plus de 20 %, mais avec des positions solidement tenues, comme par exemple le secteur naval en Allemagne. A la lumière de ces chiffres, il est clair que l'industrie américaine a été la plus prompte à réagir, fortement aidée en cela par son gouvernement. La chute du mur du Berlin, le démantèlement de l'URSS et la guerre du Golfe ont été autant d'occasions de capter des marchés détenus auparavant par les Européens ou l'URSS. Ce rapide rétablissement de situation a pris de vitesse la vieille Europe qui s'est donc vu contrainte d'agir en réaction aux événements.

3.2 Le déséquilibre de part et d'autre de l'Atlantique

La guerre menée en Yougoslavie par l'OTAN démontre à qui en doutait que les défenses européenne et américaine, avec leur industrie respective, sont plus que jamais étroitement liées. Dans ce cadre, la coopération transatlantique en matière d'armement n'en a que plus d'intérêt.

3.2.1 Les Américains officiellement favorables à la coopération

Pour les spécialistes de la question, il est clair que le fait d'intervenir militairement au sein d'une coalition Europe-Etats-Unis oblige à posséder des équipements interopérables. Mais, surtout, cela devient une nécessité tant économique que politique en raison de l'obligation de réduire les coûts des armements. Lors du colloque organisé par « Les Echos » le 15 avril 1999 sur le thème de la coopération transatlantique, les représentants de Boeing, Lockheed Martin, Northrop Grumman et de Raytheon, ainsi que le secrétaire d'état à la défense, Al Volkman, se sont prononcés en faveur d'une coopération renforcée entre leur pays et l'Europe. Tous se sont félicités du renforcement européen en matière économique et de sa base industrielle au travers de la consolidation en cours. Simultanément ils invitaient leurs partenaires à combler l'écart technologique qui se creuse de chaque côté de l'Atlantique par le biais de coopérations avec l'industrie américaine.

3.2.2 Mais la réalité est tout autre

Malheureusement, les difficultés pour mener à bien de telles opérations sont réelles et nombreuses. Jean Yves Helmer, le délégué général pour l'armement, apportait ainsi un bémol à l'enthousiasme des programmes menés en commun en rappelant que « dans de nombreux domaines, Européens et américains n'ont pas les mêmes besoins car ils n'ont pas les mêmes concepts d'emploi ». « Du fait des différences de taille et de moyens des armées, ils n'ont pas besoin des mêmes matériels ». Une autre difficulté aux coopérations équilibrées vient justement de la différence d'échelle entre les budgets et les entreprises des deux continents. D'un côté de l'Atlantique un budget d'équipement d'environ 30 milliards d'euros que se disputent 750 firmes, de l'autre un budget double pour trois fois moins d'entreprises. Même si les restructurations en cours en Europe contribuent à faire des acteurs plus puissants

susceptibles de faire le poids face à leurs homologues américains, on reste loin du compte. En effet, de nombreux paramètres contribuent encore à fausser les relations entre les deux continents et à gêner les prises de participation entre les entreprises. La raison en est simple, il s'agit de la différence de taille entre les acteurs, avec des rapports de 1 à 3 pour le chiffre d'affaires et de 1 à 2 pour la marge opérationnelle. De ce fait les accords capitalistiques entre firmes européennes et américaines sont plus difficiles. D'autant que les conditions faites aux industriels sont fort différentes. D'un côté, le Pentagone accorde de larges budgets de recherche et finance en totalité la recherche et le développement des programmes, alors qu'en Europe, comme il l'a été souligné précédemment, les crédits de recherche amont sont en recul constant tandis qu'une grande partie de la R&D des programmes est prise en compte par les industriels. Enfin, toujours du même côté de l'Atlantique, les services officiels veillent à assurer une bonne rentabilité à leurs industriels tout en facilitant leurs exportations, alors qu'en Europe on exige d'eux des réductions drastiques de coûts et donc de marges, ce qui les pénalise encore plus sur les marchés extérieurs.

Pour ce qui est des prises de participation, les obstacles rencontrés par les firmes européennes sont nombreux. Il y a en premier lieu le « buy american act » pour les matériels d'armements, les restrictions en matière de transfert technologique et de prolifération. En second lieu, il existe selon Yves Michot, « un manque de confiance des Etats-Unis envers certains pays européens », ce qui est une allusion à peine voilée à une classification faite par le Pentagone concernant les pays avec lesquels il est possible de coopérer sans restriction (Royaume-Uni ou Pays-Bas), ou moyennant certaines précautions (France). Si ce dernier classement est officiellement démenti par le secrétariat d'état, il reste certain qu'il existe officieusement.

Mais le principal obstacle reste le déséquilibre croissant des échanges de matériels d'armements entre l'Europe et les Etats-Unis. Le « two way street » tant vanté se transforme en une « autoroute vers l'Europe et une route départementale vers les Etats-Unis » comme le dit ironiquement Yves Michot.

En dépit de tous ces freins, la coopération en matière d'armement entre les deux continents est inévitable. « La logique des relations ne peut être une opposition entre une forteresse Europe contre une forteresse Amérique »¹⁸. Mais pour cela il faudra

¹⁸ Yves Michot

faire disparaître les quelques difficultés que la charte de coopération¹⁹ sur laquelle travaillent les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France devrait contribuer à aplanir.

3.3 La Grande Bretagne « talon d'Achille » ou « cheval de Troie »

3.3.1 L'attraction naturelle des Etats-Unis

C'est une évidence que de dire que les Britanniques ont une attraction toute particulière pour les Etats-Unis, la langue anglaise ayant joué un rôle non négligeable dans cet état de fait. Mais cela ne s'est véritablement concrétisé que depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Si la Grande Bretagne a su résister à l'Allemagne, c'est grâce aux européens, mais aussi et surtout grâce à l'effort financier et humain fourni par l'oncle Sam. Cela s'est traduit après guerre par des relations plus particulières entre ces deux acteurs. Même si les visions politiques ont souvent été différentes, voire divergentes, on doit constater que l'appareil militaire britannique s'est fortement inspiré du modèle américain.

Un pas est franchi au début des années 60 lorsque la Grande Bretagne décide d'abandonner certains secteurs de l'armement pour recentrer son effort. Ainsi l'abandon du programme spatial national et par conséquent celui de missiles intercontinentaux a obligé le Royaume Uni à se tourner vers son voisin transatlantique pour équiper sa force de frappe nucléaire. Cela s'est traduit concrètement par l'achat de missiles nucléaires Poséidon, puis Trident aux Etats-Unis. La contrepartie de cette transaction résidant dans le contrôle partiel de la force de frappe par les Américains.

Puis vers la fin des années 70 sont apparues les premières tentatives de coopération transatlantique. Ce fut notamment le cas pour la construction et le développement du Harrier AV8B pour le compte du Marines Corps et du T45 en coopération avec MacDonnell Douglas, depuis lors racheté par Boeing.

¹⁹ « Principes pour une coopération renouvelée », signée le 2 novembre 1998 qui comporte douze principes tels que la sécurité d'approvisionnement entre les participants, la gestion des technologies clefs du programme, les échanges d'information et les procédures d'exportation des matériels développés en commun.

Au cours des années 90, plusieurs programmes américains ont obtenu la faveur britannique dans l'optique de l'équipement de leurs troupes. Cela au détriment de l'industrie européenne. Il s'agit notamment de l'achat des hélicoptères Apache préféré au Tigre et du Joint Strike Fighter qui doit remplacer à terme les Harrier britanniques. Enfin, depuis sa restructuration au sein de BAe Systems, l'industrie aéronautique britannique a été la première à concevoir une stratégie réellement transatlantique. En rachetant Marconi Electronic Systems, et notamment sa filiale américaine Tracor, British Aerospace s'est créé un point d'ancrage dans le marché américain. C'est en se basant sur cette présence aux Etats-Unis que BAe Systems a annoncé l'acquisition des activités systèmes de contrôle de Lockheed Martin en juillet 2000 pour 1,67 milliards de dollars. Il est donc clair qu'au cours de ces dernières années la raison économique a fortement joué dans ce rapprochement transatlantique.

3.3.2 L'attraction raisonnée vers l'Europe

Pourtant simultanément des signes de rapprochements européens sont visibles. Il est vrai que cette attitude est très récente et semble se justifier par le poids économique pris par l'Europe et le lancement définitif de l'Euro. Une fois de plus le pragmatisme britannique a pris le dessus, avec un signal que l'on peut qualifier d'ambigu, lorsqu'en mai 2000 le gouvernement a pris un ensemble de décisions portant sur un budget de 7,5 milliards de dollars pour les futurs missiles de l'Eurofighter et pour le futur avion de transport militaire. A l'appui de sa nouvelle politique européenne, le gouvernement Blair a écarté deux propositions américaines pour acheter « européen » : dans les missiles, il a préféré le Meteor en cours de développement par Matra BAE Dynamics (MBD) plutôt que l'offre de Raytheon, pourtant largement soutenue par le gouvernement américain, qui proposait, en outre, un important transfert de technologie. En même temps, tout en annonçant son intention de conclure un contrat de leasing pour quatre Boeing C17, Londres a pris un engagement à long terme sur l'appareil de transport européen, l'A400M d'Airbus, auquel BAe Systems participe à hauteur de 20 %²⁰. Ainsi, en l'espace d'une année,

²⁰ L'offre gagnante Meteor comportait un petit élément transatlantique puisque Boeing participait, de manière limitée, au consortium dirigé par Matra BAE Dynamics. La contribution de Boeing concerne

un véritable renversement d'attitude est à signaler de la part des britanniques. Cependant l'inconnue demeure. Est-ce une situation momentanée ou bien une tendance lourde ? On peut en effet se poser des questions lorsque l'on se rend compte que la Grande Bretagne reste encore à l'écart de bon nombre de décisions prises au niveau de l'union européenne. Or cette dernière ne peut être forte qu'avec une implication franche et définitive des britanniques. La taille critique ainsi atteinte autorisant une compétition économique d'égal à égal avec les Etats Unis.

3.3.3 La Grande Bretagne pion majeur de la coopération

Malgré ces évolutions récentes, l'avenir doit être envisagé avec prudence. Les expériences passées suggèrent que le chemin menant à une dimension transatlantique de l'industrie de défense risque d'être long et semé d'obstacles tant politiques que réglementaires et commerciaux.

Bien qu'un certain nombre d'acquisitions aient été réalisées, des fusions complètes entre les grands systémiers européens et américains semblent fort improbables dans le contexte actuel. De telles opérations nécessiteraient un engagement politique énorme de la part des gouvernements et un changement radical de l'attitude envers les industries de défense et la sécurité nationale. De plus, les risques et coûts associés à une telle méga fusion dépasseraient probablement les avantages potentiels. Pour présenter un véritable intérêt commercial, toute opération devrait permettre bien plus qu'un simple accès au marché ou une influence politique, en l'occurrence de réelles réductions de coûts grâce à des synergies opérationnelles. Enfin, il serait plutôt irréaliste de s'attendre à des méga fusion alors que la plupart des entreprises viennent à peine de faire leurs premières expériences avec des arrangements beaucoup moins risqués et contraignants. Cela ne veut pas dire que les transactions transatlantiques ne continueront pas d'avoir lieu, voire de se multiplier, mais plutôt sous la forme de joint venture que par des fusions. Il y a donc de fortes chances pour que le nombre de groupements euro-américains par programme augmente, que ce soit pour des projets européens, américains ou transatlantiques. A terme, les relations pourraient évoluer : les sociétés ayant coopéré sur des programmes spécifiques pourraient envisager de

l'intégration de système et les techniques de production pas la production en tant que telle. John Morrocco, AWST 1999

former des alliances stratégiques, et les alliances existantes évoluer vers des fusions. Cette approche par étapes constituerait une réponse pragmatique aux problèmes politiques, économiques et réglementaires actuels. Elle permettrait d'instaurer la confiance entre les gouvernements et d'acquérir, au sein des entreprises, une expérience de la gestion de telles relations, indispensable pour construire une industrie de défense transatlantique. Dans ce schéma, il est évident que la Grande Bretagne tient une place privilégiée et que son attitude future conditionnera en grande partie l'évolution du paysage de l'industrie de défense dans le monde. La taille critique atteinte par BAe Systems et sa structure verticale en font en effet un acteur majeur dans les futures relations transatlantiques.

Conclusion

En principe, la production d'armes tire sa légitimité non de critères économiques, mais du fait qu'elle est le prolongement sur le terrain économique de fonctions politiques (sécurité, défense) de l'Etat. Dans un contexte historique né de la seconde guerre mondiale, ceci a permis l'émergence de systèmes militaro-industriels dont la dimension et la place tenue au sein de leur pays sont fonction d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels le statut international et la puissance économique. Du point de vue de l'économie industrielle, la configuration qui s'est cristallisée en France peut être qualifiée de méso-système de l'armement²¹.

Les changements géopolitiques et économiques de la décennie quatre-vingt-dix ont conduit un certain nombre d'analyses à affirmer l'extinction progressive de ces systèmes. Du point de vue économique, une raison majeure tient au changement des relations entre technologies militaires et civiles. Il est désormais admis que les technologies mises au point sur les besoins des marchés civils sont plus performantes que celles développées pour les militaires en termes de prix, de rapidité de développement, et même dans des cas qui paraissent de plus en plus fréquents, en termes de fiabilité. Par ailleurs, les réformes des modes de gestion des ministères de la défense, souvent provoquées par les contraintes que posent les budgets d'équipement, encouragent le recours aux technologies civiles. Certains en infèrent une disparition progressive des barrières existant entre les industries d'armement et les industries civiles.

Ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique remet à sa juste place cette conjecture. La suprématie technologique étant par définition la raison d'être de l'industrie d'armement, l'objectif est de mettre au point des technologies impénétrables, en tout cas difficilement imitables. L'entrée dans l'après-guerre froide n'a nullement interrompu la course technologique menée par les Etats-Unis et il est probable que les guerres et conflits qui se multiplient, y compris en Europe, vont fournir un nouveau stimulant. Or, les nouvelles générations d'armes consistent en systèmes dont

²¹ Serfati, 1995

la conception et le développement exigent des ressources financières gigantesques (cf le niveau des crédits consacrés à la R&D par le Pentagone) et des capacités technologiques qui demeurent hautement spécifiques. Il est vrai que certaines technologies commerciales se sont tellement développées qu'elles sont incontournables. Les technologies spatiales et celles reposant sur l'électronique (composants et logiciels) destinées aux marchés civils sont de plus en plus intégrées dans les systèmes de défense. Mais cette supériorité de certaines technologies commerciales conduit le Département de la défense à tenter d'étendre son influence en exerçant un contrôle plus sévère sur la diffusion des innovations disponibles sur les marchés civils.

En observant ce qui se passe aux Etats-Unis, il semble donc que son système militaro-industriel soit soumis à deux mouvements qui agissent en sens inverse. D'une part, la dynamique technologique, conjointement aux contraintes budgétaires, tend dans une certaine mesure à abaisser les frontières entre les activités militaires et certaines activités civiles. Mais d'autre part, la dynamique institutionnelle pousse dans le sens de la consolidation, voire l'élargissement de l'emprise du système. D'abord, parce que comme on l'a dit, la formation de trois groupes géants, au sein desquels les ventes d'armes représentent plus de 50% du chiffre d'affaires, accentue leur tendance à « l'enclavement » dans une activité de grand contractant du Pentagone. C'était d'ailleurs une plus grande proximité avec ce dernier que visait Boeing lorsqu'il a pris le contrôle de MacDonnell Douglas. Ensuite, parce que l'ambition du Département de la défense, aujourd'hui prise en charge par l'administration, est d'étendre bien au-delà des Etats-Unis, son contrôle et ses procédures de réglementation sur des technologies commercialisées à l'échelle de la planète.

On peut interpréter cette propension du système militaro-industriel des Etats-Unis à se projeter avec plus de vigueur que dans les décennies antérieures hors de ses frontières à la fois comme un effet et une composante de la mondialisation. L'ampleur des pressions que ce mouvement exerce sur les restructurations en cours en Europe devrait inquiéter celles et ceux qui estiment qu'en Europe, l'ère des systèmes militaro-industriels est révolue et espèrent que l'intégration de ses industries d'armement peut se réaliser à l'abri de, voire contre l'industrie américaine.

BIBLIOGRAPHIE

Baudin P, De la défense de l'Europe à l'Europe de la défense, Défense Nationale, novembre 2000

Beauclair N, L'AECMA juge vitales les restructurations, Air & Cosmos, 14 novembre 1997, p.11.

Beauclair N, Révolution dans l'Europe de la défense, Air & Cosmos, 22 janvier 1999, p.14.

Beauclair N, Aérospatiale Matra accède au 5^{ème} rang mondial, Air & Cosmos, 19 février 1999, p.12.

Beauclair N, Mariage à l'européenne, Air & Cosmos, 22 octobre 1999, p.11.

Bombeau B, L'OCCAR trouve son identité juridique à quatre, Air & Cosmos, 18 septembre 1998, p.43.

Boucheron J.M, Politique de Défense et Mondialisation, M&M Conseil, 2000

Casamayou J.P, La coopération transatlantique en question, Air & Cosmos, 23 avril 1999, p.14.

Douglas Barrie, Defense Budgets Remain Tight Throughout Europe, Defense News, 20 décembre 1999, p.26.

Dussauge P., Cornu C., L'industrie française de l'armement, Economica, 1998

Finnegan P, European lag in profit contest with US rivals, Defense News, 20 juillet 1998

Gautier L, La dissipation des dividendes de la paix, dans Athena, 1997

Hebert J.P, Stratégie française & Industrie d'armement, FEDN, 1991

Hebert J.P, Les exportations d'armes, A quel prix ?, Les études de la Documentation française, 1998.

Hebert J.P, Naissance de l'Europe de l'armement, CIRPES, 2000

Lovering J, Labour and the defence industry : allies in globalisation ?, Capital and Class, 1998

Markusen A, Serfati C, Remaking the military industrial relationship : a french-american comparison, Defense and Peace Economics, 1999

Morocco John, Boeing adds clout to Meteor Team, Aviation Week and Space Technologies, 25 octobre 1999, p.33.

Morocco John, Restructuring Formula proving elusive for European industry, Aviation Week and Space Technologies, 23 mars 1998, p.81.

Polanyi K, La grande transformation, Gallimard, 1983.

Rohatyn F.G, La restructuration de la défense, discours prononcé par l'ambassadeur des Etats-Unis à l'IHEDN, 18 mai 1998.

Scaringella J.L, Les industries de Defense en Europe, Economica, 1998.

Schmitt Burkard, De la Coopération à l'intégration : les industries aéronautiques et de défense en Europe, Cahiers de Chaillot, juillet 2000.

Schmitt Burkard, Entre coopération et concurrence : le marché transatlantique de défense, Cahiers de Chaillot, janvier 2001.

Serfati C, Production d'armes, croissance et innovation, Economica, 1995

Serfati C, Le rôle actif des groupes à dominante industrielle dans la mondialisation financière, in Chesnais F, La mondialisation financière, Syros, 1996.

Serfati C, La domination retrouvée du capital financier et les limites du capitalisme « fin de siècle », in Chesnais, Finance, production et Crise, Syros, 1999.

Strange S, The retreat of the State : the diffusion of power in the world economy, Cambridge University Press, 1996.

Velocci A, US plays out merger endgame, Aviation Week and Space Technologies, 14 juillet 1997, p.63.

DICOD, Rapport du parlement sur les exportations d'armements, Résultats 1998, la Documentation Française, novembre 2000

ANNEXES

ANNEXE 1

Budget défense, R & D et acquisition des 6 pays LoI et des Etats-Unis 1995-1999

ANNEXE 2

Budget R & D et équipements des 6 pays LoI et des Etats-Unis 1995 – 1999

ANNEXE 3

La restructuration de l'industrie aérospatiale européenne

ANNEXE 4

La restructuration de l'industrie aérospatiale américaine

Annexe 1

Budget défense, R & D et acquisition des 6 pays LoI et des Etats-Unis 1995-1999

	Budget défense					Acquisition					R & D				
	1995	1996	1997	1998	1999	1995	1996	1997	1998	1999	1995	1996	1997	1998	1999
Allemagne	34.625	32.745	26.641	26.002	23.790	3.969	3.705	2.956	3.455	3.715	1.981	1.850	1.487	1.410	1.262
France	42.240	37.861	32.711	30.703	28.353	7.952	7.588	6.465	5.620	5.242	5.525	4.932	3.821	3.254	3.148
Espagne	7.243	7.014	5.942	5.888	5.464	998	1.243	1.012	781	744	299	282	242	198	170
RU	35.725	34.196	35.736	36.111	33.254	7.334	8.189	8.466	9.354	8.263	3.408	3.422	3.491	3.785	3.909
Italie	16.619	20.680	18.237	17.495	15.609	1.642	2.026	2.100	2.394	1.905	579	756	751	533	298
Suède	6.290	6.253	5.021	5.241	4.350	2.485	1.943	1.671	1.895	2.205	163	160	158	160	95
Total LoI	142.742	138.749	124.288	121.440	111.820	24.380	24.694	22.670	23.499	22.074	11.955	11.402	9.950	9.340	8.882
USA	274.624	271.739	257.975	253.423	252.379	46.251	43.332	42.930	43.887	47.052	36.597	35.722	36.404	36.469	35.324

(en millions de \$ US constants 1997)

Source : The Military Balance 1999/2000 IISS London 1999, p.37

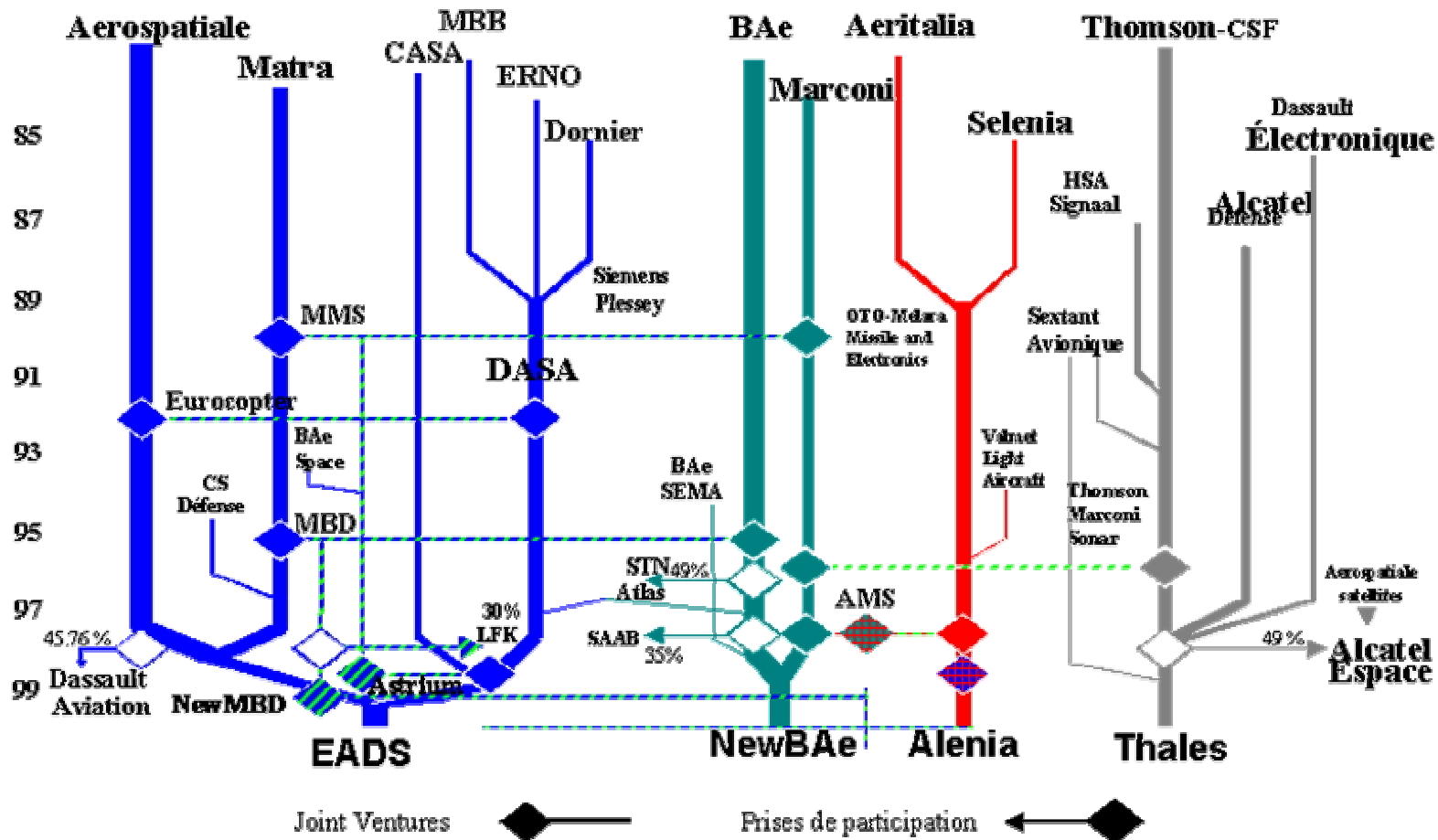
Annexe 2

Budget R & D et équipements des 6 pays Lol et des Etats-Unis 1995 – 1999

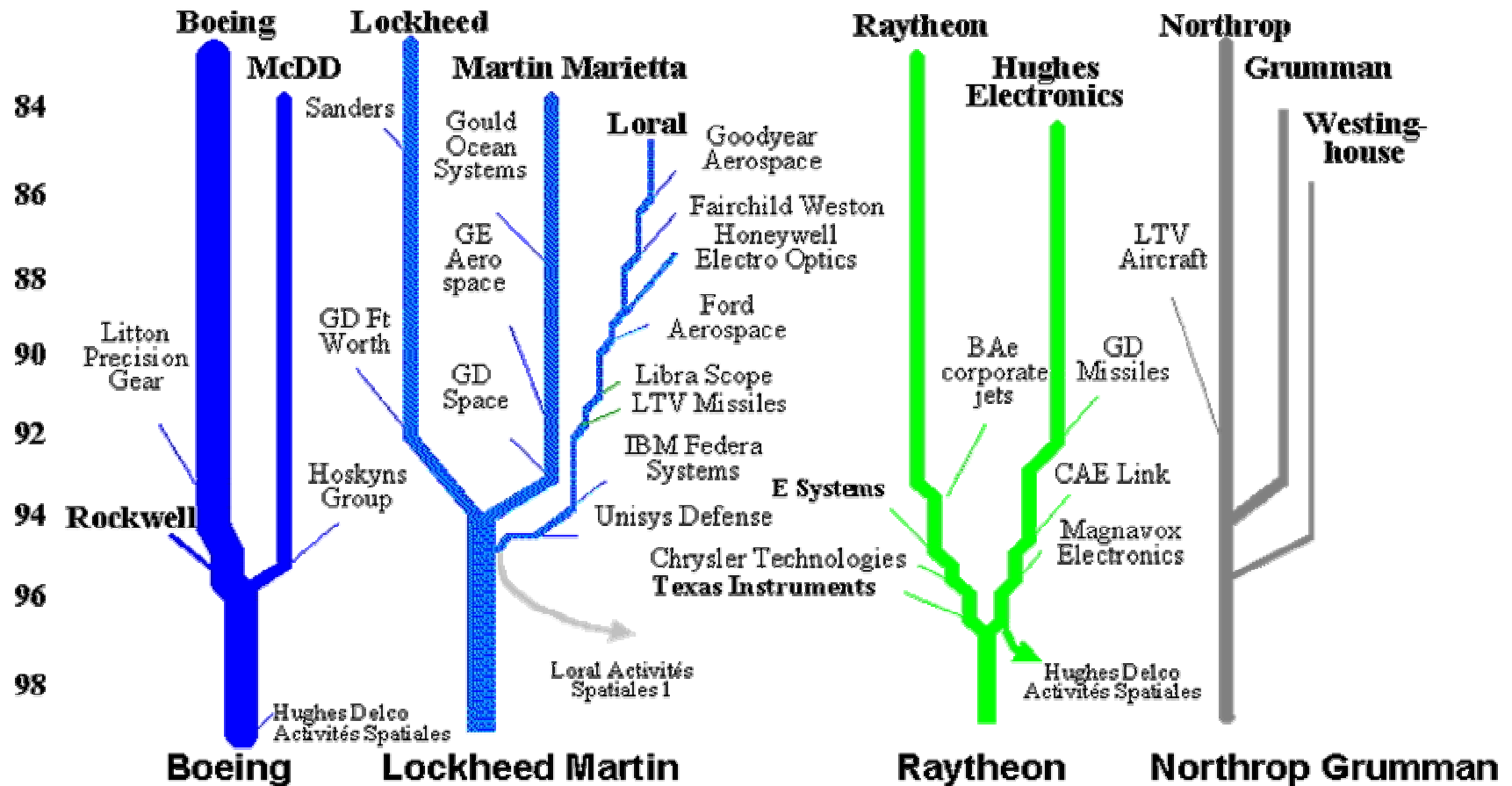
	Part de l'équipement dans le budget défense					Part de la R & D dans le budget équipement				
	1995	1996	1997	1998	1999	1995	1996	1997	1998	1999
Allemagne	17%	17%	17%	19%	21%	33%	33%	33%	29%	25%
France	32%	33%	31%	29%	30%	41%	39%	37%	37%	38%
Espagne	18%	22%	21%	17%	17%	23%	18%	19%	20%	19%
RU	30%	34%	33%	36%	37%	32%	29%	29%	29%	32%
Italie	13%	13%	16%	17%	14%	26%	27%	26%	18%	14%
Suède	42%	34%	36%	39%	53%	6%	8%	9%	8%	4%
USA	30%	29%	31%	32%	33%	13%	13%	14%	14%	14%

Source : The Military Balance 1999/2000 IISS London 1999, p.37

La restructuration de l'industrie aérospatiale européenne



La restructuration de l'industrie aérospatiale américaine



INTRODUCTION	3
1. MONDIALISATION ET INDUSTRIE D'ARMEMENT : UNE REVOLUTION DES MENTALITES.....	4
1.1 La prise de pouvoir américaine sur la mondialisation	4
1.1.1 La dérive naturelle vers la mondialisation.....	4
1.1.2 Les Etats-Unis se présentent en champion de la mondialisation.....	5
1.1.3 Les « dividendes de la paix » confisqués par les Etats Unis	5
1.2 L'implacable réalité économique	6
1.2.1 Les investisseurs maître du jeu	6
1.2.2 Retrait des institutions au profit du privé	7
1.3 L'inertie spécifique de la vieille Europe.....	8
1.3.1 Une culture occidentale lourde de conséquence.....	8
1.3.2 Handicap ou complexe d'infériorité ?.....	9
1.3.3 La position particulière de l'industrie d'armement	10
2 LA NECESSAIRE RESTRUCTURATION EUROPEENNE	11
2.1 Compétitivité et l'absolu besoin de R&D.....	11
2.1.1 Le rôle de la R&D.....	11
2.1.2 Divergence des budgets de défense de part et d'autre de l'Atlantique	12
2.1.3 Initiation par les Etats et poursuite par les industriels	13
2.2 Les gouvernements dépassés par les industriels	13
2.2.1 La gestation difficile de l'OCCAR.....	13
2.2.2 Le dernier argument des gouvernements : la LOI.....	14
2.2.3 Le « coup d'état » des industriels.....	15
2.3 L'impérieux besoin d'une politique de défense européenne	16
2.3.1 Les industriels passent le relais aux gouvernements	16
2.3.2 Une défense européenne véritable arlésienne de l'Europe	17
2.3.3 Le nouveau défi : construire une politique de défense commune.....	18
3 L'EUROPE PROCHAINE VICTIME DES ETATS-UNIS ?.....	20
3.1 La volonté hégémonique américaine.....	20
3.1.1 La marche forcée de l'industrie aéronautique américaine	20
3.1.2 Les armements terrestres et les chantiers navals en retrait.....	21
3.1.3 Le Goliath des exportations mondiales	22
3.2 Le déséquilibre de part et d'autre de l'Atlantique	23
3.2.1 Les Américains officiellement favorables à la coopération.....	23
3.2.2 Mais la réalité est tout autre.....	23
3.3 La Grande Bretagne « talon d'Achille » ou « cheval de Troie ».....	25
3.3.1 L'attrance naturelle des Etats-Unis	25
3.3.2 L'attrance raisonnée vers l'Europe	26
3.3.3 La Grande Bretagne pion majeur de la coopération.....	27
CONCLUSION.....	29
BIBLIOGRAPHIE	31
ANNEXES.....	33

